

TABLE DES MATIÈRES

1	
TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	5
01 ÉCOLES EN FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES	6
1 Présentation générale	6
2 Définitions des termes utilisés.....	7
02 ENSEIGNEMENT LIBRE NON SUBVENTIONNÉ, DIT ENSEIGNEMENT PRIVE	9
1 Liberté d'enseignement.....	9
2 Principe de subventionnement.....	9
3 Liberté dont dispose l'enseignement privé.....	10
4 Enseignement fondamental et enseignement secondaire	10
5 Enseignement supérieur	11
03 ENSEIGNEMENT PRIVE ET OBLIGATION SCOLAIRE	12
1 Notion d'obligation scolaire.....	12
2 Procédure de déclaration	13
3 Contrôle du niveau des études	14
3.1 Sur quelles bases ?	14
3.2 Modalités du contrôle ?	15
3.3 Rapport et avis du contrôle.....	15
En cas de décision négative	15
En cas d'absence du mineur.....	16
4 Certification des études	16
5 Recours éventuels.....	17
6 Retour Dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	18
04 S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	19
1 Inscription : un contrat	19
2 Valeur de la signature d'un étudiant mineur	19
2.1 Principe	19
2.2 Que se passe-t-il si la signature est déclarée non valable ?	20
3 Acceptation du règlement d'ordre intérieur.....	20
3.1 Quelle est la valeur du règlement d'ordre intérieur ?	20
3.2 Que peut exiger ou imposer un règlement d'ordre intérieur ?	20
05 MINERVAL	21
1 Le montant du minerval peut-il être fractionné ?.....	21
1.1 Principe	21
1.2 Échelonnement des paiements et loi.....	21
2 En cas de désistement avant le début de l'année	22
3 En cas d'abandon de la formation en cours d'année	23
06 RECONNAISSANCE ET VALEUR DES TITRES DELIVRES	24
1 Reconnaissance des titres.....	24
2 Valeur des titres sur le marché de l'emploi	24
07 ÉTUDIANTS ETRANGERS	25

08 ALLOCATIONS FAMILIALES ET MUTUELLE	26
1 Bénéfice des allocations familiales	26
2 Mutuelle	27
3 Allocations d'insertion professionnelle.....	27
ANNEXES.....	30
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR.....	35
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	35